

**Le GRETA vous accompagne**

**Être maître d'apprentissage :**

**C'est aussi...**



# ÊTRE MAÎTRE

## D'APPRENTISSAGE, C'EST :

- Transmettre son expertise
- Développer l'autonomie de son apprenti.e

**= Accompagner son apprenti.e  
vers son diplôme**



# 1

## LES OBLIGATIONS DU MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

### Les conditions à avoir :



OU

Un **diplôme du même domaine** que celui visé par l'apprenti.e et au moins **une année d'expérience.**



Au moins **2 années d'expérience** dans le domaine de compétences visé par l'apprenti.e.



# LA FORMATION :

Selon l'article L6223-8 du Code du Travail



L'employeur veille à ce que **le maître d'apprentissage bénéficie de formations lui permettant d'exercer correctement sa mission** et de suivre l'évolution du contenu des formations dispensées à l'apprenti et des diplômes qui les valident.



# 2

## NOS CONSEILS D'EXPERT



**Il est possible d'encadrer  
au maximum :**

2 + 1  
apprenti.e.s redoublant.e



**Il est aussi possible de  
constituer une équipe tutorale :**

L'un d'entre eux sera nommé  
référent en lien avec le CFA  
de l'apprenti.e



# LA VISITE D'INSTALLATION :

Elle peut-être réalisée un mois après l'entrée de l'apprenti.e en entreprise.

Elle permet de **vérifier**  
**l'environnement de travail.**



# VOTRE RÔLE D'ÉVALUATEUR :



Partenaire pour  
l'obtention de son  
diplôme



Soutien auprès des  
membres du jury



# Le suivi de la formation :

Diffère selon les CFA, mais peut prendre la forme de :

- Réunions avec les maîtres d'apprentissage
- Visites en entreprise
- Fiches de liaison



# 3

## VALORISEZ VOS COMPÉTENCES DE FORMATEUR :



Pour accéder à des  
responsabilités plus  
importantes



Pour un concours  
ou un examen  
professionnel



**Vous savez désormais tout,  
à vous de jouer !**

